



**REGLEMENT DES ETUDES DE LA MENTION
DU MASTER**
METHODES INFORMATIQUES APPLIQUEES A LA GESTION DES ENTREPRISES
(MIAGE)

Vu le code de l'éducation, notamment son livre VI ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
Vu le règlement général du diplôme national de master adopté par la CFVU du 15 octobre 2024 ;

Lorsque les principes dérogatoires des parcours de la mention ne sont pas spécifiés, le règlement des études général s'applique. Les principes dérogatoires énoncés ci-après prévalent.

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

REGLEMENT DES ETUDES SPECIFIQUE MASTER

Mention : MIAGE

Tableau structuration de la mention

Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Parcours diplômant	Parcours à adossement multiplié	Parcours dispensé en langue étrangère	Parcours à distance	Parcours délocalisé (hors campus)	Parcours en partenariat	Nom et localisation du partenaire	Parcours en apprentissage ou contrat de professionnalisation	Accès Mon Master au parcours M1	Intitulé(s) parcours M1 amont ou pré-requis
M1 Sustainable Business Informatics (SBI)		M1								x	x	
M1 Intelligent Business Informatics (IBI)		M1								x	x	
M2 Sustainable Business Informatics (SBI)		M2	x		x					x		M1 Sustainable Business Informatics (SBI)
M2 Intelligent Business Informatics (IBI)		M2	x		x					x		M1 Intelligent Business Informatics (IBI)

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Clauses particulières pour chaque parcours : liste des clauses possibles (compléter le cas échéant les 2 tableaux ci-dessous)

Lorsque ces clauses ne sont spécifiées pour un parcours, le règlement général s'applique

Tableau 1, clauses spécifiques 1

Parcours			Langue		Examens		Stage	Notation	
Intitulé du parcours/étape	Code ETAPE APOGEE	Niveau	Langue principale d'enseignement	Organisation des examens	Organisation des sessions d'examen	Nature des stages	Durée minimale du stage	Présence matières non notées (VAL)	Présence U.E. non notées (VAL)
M1 Sustainable Business Informatics (SBI)		M1	français	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	2 mois minimum	x	
M1 Intelligent Business Informatics (IBI)		M1	français	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	2 mois minimum	x	
M2 Sustainable Business Informatics (SBI)		M2	anglais	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	5 mois minimum	x	
M2 Intelligent Business Informatics (IBI)		M2	anglais	en cours de semestre	Mixte	obligatoire	5 mois minimum	x	

Tableau 2, clauses spécifiques de validation

Parcours			Validation					
Intitulé du parcours/étape		Code ETAPE APOGEE	Niveau	Note minimale (matières notées)	Validation obligatoire (matières non notées)	Note minimale (U.E. notées)	Validation obligatoire (U.E. non notées)	Note minimale (regroupement U.E.)
M1 Sustainable Business Informatics (SBI)		M1			x		Mémoire & stage	
M1 Intelligent Business Informatics (IBI)		M1			x		Mémoire & stage	
M2 Sustainable Business Informatics (SBI)		M2			x		Mémoire & stage	
M2 Intelligent Business Informatics (IBI)		M2			x		Mémoire & stage	

CONTRAT 2025-2029 REGLEMENT DES ETUDES MASTER

Spécificités d'organisation avec l'apprentissage:

- Étudiants à l'entrée du Master signent un contrat d'apprentissage de 2 ans M1 et M2.
- Étudiants entrant directement en M2 signent un contrat d'un an.
- Les étudiants n'ayant pas trouvé de contrat d'apprentissage en M1 (fin décembre) doivent réaliser obligatoirement un stage d'au moins 2 mois minimum et ceux qui n'ont pas trouvé de contrat d'apprentissage en M2 (fin décembre) doivent réaliser obligatoirement un stage de 5 mois minimum.
- Les enseignements sont organisés en session d'alternance qui vont de début septembre à mi-juillet. Les soutenances de mémoires sont prévues respectivement début septembre en M1 et mi-septembre en M2.

Dispositions spécifiques de validation

- Un semestre est validé si l'étudiant obtient la moyenne pondérée des UEs.
- L'UE « Professionnalisation et Recherche » du semestre 4 correspond au mémoire de recherche du Master et au stage obligatoire et celle-ci doit être validée pour valider le semestre 4.
- La compensation annuelle en M2 s'appliquera lorsque l'étudiant n'aura pas validé l'un des semestres de l'année mais obtenu la moyenne arithmétique sur les deux semestres. Cette évolution nous obligera à revoir notre organisation des sessions de rattrapage en M2 afin de n'en prévoir plus qu'une seule à partir de début octobre.